## SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

## Donnez-vous les moyens d'agir



## INCERTITUDE SUR LA SIGNATURE D'UN ACCORD SUR LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES

La ministre de la fonction publique Marylise Lebranchu, soumettra à la signature des organisations syndicales le 20 février 2015, l'accord sur la qualité de vie au travail des fonctionnaires.

Pour le moment cet accord ne devrait pas être signé par FO, la CGT et Solidaires voire par la FSU.

Cela porterait atteinte à la poursuite du dialogue social.

Ce sujet paraît largement consensuel, puisqu'il s'agit d'associer les personnels à leur organisation collective, *"de reconnaître l'agent comme acteur de l'organisation de son travail"* et de l'associer, à son niveau, à la mise en place des réformes du secteur public.

Grâce à cet accord les agents disposeront notamment d'un droit d'expression et d'un "droit à la déconnexion".

Pour que l'accord soit validé il faut qu'il soit signé par des syndicats dont les scores obtenus aux dernières élections professionnelles représentent au moins 50 % des voix.

Or, la CGT (23,08 % sur les trois versants de la fonction publique), Force ouvrière (18,59 %) et Solidaires (6,85 %) devraient refuser de signer l'accord-cadre du gouvernement, soit un poids électoral cumulé de 48,52 %.

FO a déjà dit "non".

À l'inverse, la CFDT (19,27 %), l'Unsa (10,38 %), la CFTC (3,33 %), la CFE-CGC (2,91 %) et la FAFP (2,93 %) ont annoncé ou laissent penser qu'ils signeront le projet, soit un poids électoral cumulé de 38,82 %.

La FSU, qui a obtenu 7,91 % aux élections de décembre (premier syndicat de l'éducation nationale) ne s'est pas encore positionnée.

L'absence de signature de cet accord serait très problématique pour la poursuite du dialogue social alors que le gouvernement et les syndicats doivent poursuivre la négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.

Nous pouvons une fois de plus constater les limites du syndicalisme basé sur l'opposition systématique, face au syndicalisme constructif pour les salariés basé sur la négociation tel que le pratique la CFTC.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES - CFTC DGFIP Bâtiment Condorcet - 6, rue Louise WEISS 75 703 Paris cedex 13 Tel 01 44 97 32 74 - Fax 01 44 97 33 11

E-mail: <a href="mailto:cftcdgfip@gmail.com">cftcdgfip@gmail.com</a> Site Internet: <a href="http://cftc-dgfip.fr">http://cftc-dgfip.fr</a>

LE SYNDICAT CFTC DGFIP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF